

N°	MOIS	ANNEE
06	NOVEMBRE	2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt, le 26 novembre à 20 heures 30 minutes, conformément à la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON, Maire d'Auteuil-le-Roi**. Le public présent a été limité à 6 personnes maximum et les débats ont été retransmis en vidéo.

**Étaient présents** : M. BERTHON, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGÉ, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT

**Étaient absents excusés** : M. BLONDEAU a donné pouvoir à M. BERTHON  
Mme GIMENO a donné pouvoir à Mme CHAVILLON  
Mme PATIN a donné pouvoir à M. CAPELLE

**Était absente** : Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	11	Date de la convocation	17 septembre 2020
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	17 septembre 2020

### **OBJET : DÉNOMINATION D'UNE VOIE PRIVÉE «IMPASSE 3 RUE DES SABLONS»**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle voie privée a été créée, cette voie dessert 4 adresses.

Cette voie privée est perpendiculaire à la rue des Sablons

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmerie qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics locaux ou commerciaux, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Madame le Maire ajoute que pour faire suite à la proposition de M. Capelle, qu'il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération dénommant « Impasse 3 rue des Sablons » la voie privée indiquée de manière à ce que celle-ci puisse être mentionnée dans la documentation cadastrale. Le choix du nom donné à l'impasse reprend la règle suivie dans la commune en pareil cas. Madame le Maire informe les membres du Conseil que le système de la numérotation sera mis en œuvre sur cette voie nouvelle de 1 à 4 en attribuant le 1 à l'adresse se trouvant au bout de l'impasse en face.

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune

**Considérant** l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **14 VOIX POUR**

**Approuve la** dénomination « Impasse 3 rue des Sablons » la voie privée perpendiculairement à la rue des Sablons en face du parking de la Mairie

**Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Dit** que la présente délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet et aux responsables des services concernés.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,  
Marie-Christine CHAVILLON